DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021
A 19 H A L'ESPACE SOCIOCULTUREL

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 16
MEMBRES ABSENTS : 03

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
Mme Frédérique STUDER
M. Christophe EISENMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Julien ANSTETT
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **Mme Nathalie STEINMETZ, pouvoir à Mme Joelle SCHOTT.**
Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à Mme Mireille SCHNEIDER.
M. Daniel TREIBER.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

****

La convocation pour la séance a été transmise le 7 décembre 2021 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions (MM. Jacky BRUCKER et Nicolas HALTER).

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Martine HALTER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHE PUBLIC

Contrat de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de l'opération de construction d'un foyer associatif – club house du F.C. « Etoile », accolé à la salle polyvalente, signé avec le cabinet d'architecture Denis WALTHER de Haguenau, pour un montant de 2 772,00 HT.
Missions : études préliminaires, études d'avant-projet, permis de construire.

IV. COMMISSION COMMUNALE « SANTE – SENIORS »

Mme Martine HALTER présente un compte-rendu synthétique des réunions de la commission « Santé – Seniors » consacrées au projet « résidence séniors et accueil en journée ».

Les 4 réunions du dernier trimestre 2021 :

11.10.2021, en présence de responsables de la CEA

. Approche et exposé du projet.
. Conseils quant à la manière de l'aborder et des aides possibles de la CEA.

26.10.2021, en présence de responsables de la CEA et de M. RUCH, fondateur et codirigeant de la structure « Familles Solidaires ».

M. RUCH a conduit de nombreux projets en faveur des personnes handicapées et de publics fragiles (personnes âgées, jeunes mineurs…).
Il met depuis plusieurs années, son expérience au service de projets innovants.
Co-auteur du livre « Les Aidants Familiaux pour les Nuls », il codirige aujourd'hui la Foncière Familles Solidaires, accompagne et soutient des projets d'habitats partagés.

15.11.2021, uniquement la commission « Santé – Seniors »

Analyse des visions propres à chaque participant du projet réalisée sur la base d'un questionnaire fourni par Familles Solidaires.

16.11.2021, en présence de responsables de la CEA

Echange quant au devis pour un audit de faisabilité envoyé par M. RUCH.
Mme KOEHREN reverra avec lui les éléments de contenu et l'intitulé ainsi que le coût.
Une aide au financement de l'audit est encore possible début 2022. L'audit sera reporté à l'année prochaine.
Une visite de la résidence de SCHLEITHAL est programmée pour le 15 décembre à 14 h.
Un préprojet sera réfléchi et formalisé par la commission Seniors et Santé sur la base du cahier des charges des résidences seniors.

Autres informations :

15.12.2021, Visite de la clef des Champs à SCHLEITHAL.

02.12.2021, INNOVAGE – Lancement de la démarche Innov'Age « Ensemble, innovons pour relever les défis du vieillissement en Alsace » à HOERDT.

Activités seniors :

Fréquentation des ateliers en baisse depuis la reprise des contaminations – Arrêt des séances jusqu'à amélioration de la situation sanitaire.

Une conférence a eu lieu avec des intervenants médicaux et para médicaux du Centre Hospitalier de Bischwiller :
- Présentation de la filière Gériatrique,
- Anticiper pour rester maître de sa fin de vie (désignation d'une personne de confiance et directives anticipées).

La conférence prévue le 8 novembre sur le thème de « la fragilisation » a été annulée.
Elle est reportée en 2022. Elle précède 5 ateliers autour du travail de deuil au fil des aléas de la vie, des ruptures et des pertes - Repérer les signes d'alerte chez soi et aussi chez un proche - Comment éviter de s'enfoncer dans la dépression et/ou éviter la fragilisation.
Intervenant : Une psychologue

Dans le cadre de la semaine nationale des aidants, une après-midi dédiée aux binômes « aidant – aidé » a eu lieu le 25 novembre et a connu un franc succès.
Intervenants : Des professionnels de la plateforme de répit « Le Trèfle ».

La 1ère après-midi « Spielsch' mit » s'est tenue le 9 décembre - 21 inscrits dont 9 désistements en raison du COVID.

V. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

A/ COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

1° ADOPTION DU RAPPORT CLECT 2021

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport après chaque transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération ou de restitution de compétences aux communes membres. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations de charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1er janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH. Deux autres évaluations de charges étaient intervenues après de nouveaux transferts de compétences au 1er janvier 2018 et au 1er janvier 2019. En 2020, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation de charges à la suite du transfert de la compétence « Eaux pluviales » par les communes membres de l'ex Communauté de communes de la Région de Brumath.

Dans sa séance du 7 juin 2021, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges d'investissement liées au titre des transferts des équipements sportifs, culturels et de loisirs (hors lecture publique) et de l'éclairage public. Elle a fixé les montants des AC d'investissement et/ou les fonds de concours selon les règles inscrites dans le Pacte financier de confiance et de solidarité.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport.

Le conseil municipal,

vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

à l'unanimité des membres présents,

adopte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 7 juin 2021.

2° VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – ECLAIRAGE PUBLIC

Le Pacte financier actualisé de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, approuvé par le conseil municipal de Schirrhein lors de sa séance du 18/07/2019 précise dans son engagement n° 15 que lorsqu'une compétence est transférée à l'EPCI, la commune participe à hauteur de 50 % aux dépenses d'investissement.

Notre commune est concernée par les travaux d'éclairage public, pour le programme « Rue du Foyer – Rue du Gros-Chêne ».

Le montant des travaux s'est élevé à 58 255,00 € HT.

La participation de la commune de Schirrhein, sous forme de fonds de concours, est de 29 127,50 €.

Le conseil municipal,

vu le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020, conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 7 juin 2021,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux d'éclairage public du programme « Rue du Foyer – Rue du Gros-Chêne » à hauteur de 29 127,50 €.

3° ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS VERSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le conseil municipal,

à l'unanimité,

accepte le versement par la Communauté d'Agglomération de Haguenau du fonds de concours exceptionnel de 125 848,00 €, constituant une compensation de la perte de dotation globale de fonctionnement des années 2018 et 2019 uniquement, perte liée à la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

B/ RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le maire présente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Haguenau de l'année 2020 au conseil municipal.

Celui-ci en prend acte.

VI. CONVENTION TRIPARTITE CEA / CAH / COMMUNE – DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace gère le domaine public routier du Département et à ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion, et notamment en matière de circulation.

Le maire dispose des pouvoirs de police, en matière de propreté, salubrité, sûreté et tranquillité dans les rues.

Les dispositions des statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau lui attribuent la compétence voirie.

Par ailleurs, ces compétences ayant évolué depuis la fusion des 4 anciennes Communautés de Communes, il y a lieu d'actualiser la convention tripartite pour chaque commune de la Communauté d'Agglomération avec la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, situés sur le domaine public routier départemental, autres que celles définies par les textes en vigueur, sauf dispositions contraires susceptibles d'être définies par actes spécifiques tels que notamment arrêtés de police, autorisations de voirie, etc. Ces conventions seront établies pour une durée de dix ans, puis renouvelées annuellement par tacite reconduction.

Les modalités pratiques (équipements concernés, engagements, etc.) sont stipulées dans le projet de convention joint à la présente délibération.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve la nouvelle convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental entre la Collectivité Européenne d'Alsace, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune de Schirrhein.

autorise le maire à signer cette convention, et toute pièce s'y rapportant.

VII. CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir en 2022 les crédits scolaires à leur valeur en vigueur en 2021, à savoir 35,00 € par élève.

VIII. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le maire indique au conseil municipal qu'il serait nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial au sein de l'effectif communal.

Il s'agirait d'un emploi à temps complet.

Les fonctions du poste seraient les suivantes :

. Animations culturelles relatives à la langue et la culture alsaciennes.
. Animations « seniors », et tâches administratives liées au projet de résidence seniors et d'accueil de jour.

Le poste pourrait éventuellement être contractualisé par un contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétences », selon le profil de la candidature retenue, et du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale).

Si ce dispositif ne pouvait être mis en place, le maire propose de recourir à un contrat de droit public classique.

Le recrutement s'effectuera au cours du 1er trimestre 2022.

Ces propositions sont soumises au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide

. la création d'un emploi à temps complet, dans le cadre du dispositif «Parcours Emploi Compétences» pour les fonctions d'animateur culturel et activités seniors, pour une durée de 24 mois, avec une rémunération basée sur le SMIC

. la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet, en qualité de non titulaire de droit public, pour les fonctions susdites, avec une rémunération fixée sur la base du 3ème échelon du grade d'adjoint administratif territorial (échelle C1) ; le contrat d'engagement sera établi en application de l'article 3, 3° (inexistence de cadre d'emploi) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

. d'inscrire au budget les crédits correspondants

. de charger le maire de mettre en œuvre ce recrutement et de l'autoriser à signer les documents y relatifs.

IX. FINANCES COMMUNALES – DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGETS 2021

A/ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES MYRTILLES – IV »

Ce budget est clôturé au 31.12.2021, avec reversement de l'excédent constaté, au budget principal, soit un montant de 168 498,44 €.

Afin de pouvoir effectuer cette écriture comptable, il y aurait lieu d'augmenter de 199,87 € le crédit prévu au compte 6522 « Excédent des budgets annexes », et de diminuer d'autant celui prévu au compte 6045 « Etudes et prestations de services ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- la décision modificative du budget annexe «lotissement Myrtilles IV», comme suit :

  Compte 6045 : Diminution de 199,87 €. Compte 6522 : Augmentation de 199,87 €.

- La clôture de ce budget au 31.12.2021.

B/ ANNEXE DU LOTISSEMENT « NEUEN ACKER »

Afin de permettre d'effectuer les écritures comptables d'ordre de fin d'exercice 2021 (opérations de stocks), il y aurait lieu de procéder à la décision modificative suivante :

Section Investissement :

Dépenses : Compte 3354-040 : + 850 €

Recettes : Compte 3354-040 : + 850 €.

Section Fonctionnement :

Recettes : Compte 7133-042 : + 850 €

Dépenses : Compte 7133-042 : + 850 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

X. INFORMATIONS

A/ DECLARATION D'INTENTION D'ALINER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

. Maison sur terrain de 5,91 ares, 1, rue de l'Eglise
. Maison sur terrain de 3,05 ares, 132, rue Principale
. Maison sur terrain de 5,12 ares, 58, rue Principale.

B/ AUTRES INFORMATIONS

Le maire communique les informations suivantes :

TRAVAUX AIRE DE JEUX ET PUMP-TRACK.

Réalisation des travaux dans les temps, ils devraient se terminer cette semaine. Il restera de l'engazonnement à faire et la partie mobilier, travaux à la charge de la commune, seront effectués par les agents techniques.

Certaines dégradations ont malheureusement été constatées : arrachage de poteaux de clôture fraîchement implantés, à deux reprises.

L'ouverture au public est prévue au printemps prochain.

Une subvention de la Région Grand Est a été attribuée, d'un montant de 43 524,- €

Le coût total de l'opération est de 217 620,- € HT.

TRAVAUX RUE PRINCIPALE

La pose des enrobés est désormais terminée.
Reste à faire :

- L'aménagement paysagé sur les îlots
- L'installation des « feux récompense »
- La dépose du réseau filaire / poteaux Orange

ECLAIRAGE DE NOËL

Le matériel reçu est en place. Malgré des livraisons chaotiques, les agents du service technique ont réussi à poser les différents éléments en temps et en heure. Manque : les boules illuminées, l'éclairage des 4 îlots rue Zerr / rue de la Forêt.

POINT PERSONNEL COMMUNAL

(Informations communiquées par Mme Isabelle HALTER).
Suite aux créations de postes faites en conseil municipal et aux recrutements réalisés, l'équipe d'agents de propreté sera constituée de Mmes Elodie RITZ (30 h. hebdomadaires), Fabienne SCHNEIDER (15 h) et Mélanie FUHRMANN (15h).

PROJET DE RESEAU DE CHALEUR

Dans le cadre de ce projet, une première réunion de travail a eu lieu le 22/11/2021, avec des représentants de la Région Grand Est, du PETR Alsace Nord, de la structure Alter Alsace, et de la commune.

Ont été évoqués : création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur.

La première étape consistera en une étude de faisabilité.

PERISCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Il comportera 70 places. Le projet est complet. Les crédits seront votés en début d'année par la CAH.
Début des travaux : 2ème semestre 2022.

PERISCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE

Il comportera 50 places. Les plans d'aménagement sont validés.
Pour la partie de compétence CAH, 200 000,- € seront prévus.
Resteraient à la charge de la commune : toiture, nouveau préau, nouvelle salle de motricité, éventuellement une nouvelle chaudière, de nouveaux sanitaires au rez-de-chaussée.
L'estimatif de l'architecte devrait être prêt pour mi-janvier 2022.
Le conseil municipal sera appelé à délibérer au cours du 1er trimestre 2022, notamment pour l'approbation du plan de financement.
Les travaux devraient débuter pendant les vacances de Pâques.

RETROSPECTIVE COMMUNALE – 4° TRIMESTRE 2021

14.10. : séance du conseil municipal
16 – 17.10 : exposition Reg'Art
21.10. : conseil école élémentaire
23.10. : nettoyage du cimetière – en intercommunalité

26.10. : réunion CEA – projet seniors
26.10. : réunion de l'association « Harzknübbe » (HK)
30.10. : réunion point d'étape avec Mme la maire de Schirrhoffen
04.11. : conseil communautaire de la CAH
06.11. : réunion point d'étape avec Mme la maire de Schirrhoffen
11.11. : célébration de l'armistice 1918
13.11. : réunion avec la nouvelle équipe de la bibliothèque
14.11. : projection du film : «A dorf mett traditionne»
16.11. : réunion CEA – projet seniors
22.11. : réunion de travail concernant le projet chaufferie, réseau de chaleur, aire de stockage
23.11. : réunion de l'association HK avec différentes communes concernant le «Schnawel Tour du 31.07.2022»
25.11. : réunion de l'amicale des maires du canton
29.11. : réunion technique avec les services techniques de la CAH
29.11. : réunion de travail – fiche de poste
30.11. : réunion de la commission seniors
01.12. : remise des trophées des collectivités
02.12. : conseil d'administration du Collège de Soufflenheim
04.12. : réunion point d'étape avec Mme la maire de Schirrhoffen
05.12. : concert de Noël à l'église Saint-Nicolas
06.12. : réunion périscolaire école maternelle à la salle polyvalente
07.12. : réunion du conseil de fabrique (remplacement des lampes env. 15 000,- €)
08.12. : réunion de travail – fiche de poste
09.12. : conseil communautaire de la CAH
11.12. : visite du président de la CEA M. Frédéric BIERRY, des conseillers départementaux du canton, des maires d'Oberhoffen-sur-Moder, de Soufflenheim, de Schirrhoffen, de Leutenheim.
Sujets évoqués : projets de l'association « Harzknübbe », culture locale et animations seniors.